

# Valiant Forum 2018

Concours de solistes pour jeunes violoncellistes



**MURTEN**  
*classics*

**valiant**

## Règlement

Remarque : pour une meilleure lisibilité, nous employons dans ce document le masculin pour faire indifféremment référence aux hommes et aux femmes.

### 1. Généralités

Le Festival d'été Murten Classics accueille des solistes, des ensembles et des orchestres de renom. Il se tient chaque année de la mi-août à début septembre dans la ravissante ville de Morat. Le principal lieu de la manifestation est la cour de l'ancien château médiéval : un décor exceptionnel et un magnifique panorama sur le lac de Morat et le Mont Vully qui font de chaque représentation un mélange parfait entre culture et nature. Vous trouverez davantage d'informations sous : [www.murtenclassics.ch](http://www.murtenclassics.ch).

L'encouragement des jeunes musiciens constitue l'une des priorités artistiques du Festival Murten Classics. En partenariat avec Valiant, le Festival Murten Classics organise depuis 18 ans le Valiant Forum, un concours pour les jeunes artistes.

C'est dans ce cadre qu'aura lieu pour la quatrième fois, en 2018, un concours de solistes. Cette année, le concours s'adresse à de jeunes violoncellistes. Le concours comprend une sélection préliminaire interne sur la base des dossiers et des enregistrements vidéo déposés, un concours public en deux phases à Morat, et un concert public donné dans le cadre du Festival Murten Classics où les lauréats officiels du concours se produisent avec un orchestre. Le lauréat du concours de solistes se produira l'année suivante en tant que soliste, lors d'un concert symphonique, au Festival Murten Classics 2019.

### 2. Admission

Les violoncellistes habilités à soumettre un dossier doivent posséder la nationalité suisse ou être inscrits auprès d'un conservatoire de musique en Suisse. Les candidats doivent être nés après le 31 décembre 1991.

### 3. Jury

Le jury se compose de :

Kaspar Zehnder, président, directeur artistique de Murten Classics ;

Les noms des autres membres du jury seront révélés en même temps que les résultats de la sélection préliminaire.

### 4. Compétition préliminaire

Pour participer à la compétition préliminaire interne et au concours, les candidats doivent déposer un enregistrement vidéo de 10 minutes maximum en même temps que leur inscription. La qualité de l'enregistrement ne sera déterminante pour l'évaluation que dans la mesure où l'enregistrement proposé devra être jugé en fonction des critères ci-dessous.

- Capacités d'interprétation : maîtrise du style, clarté des structures, fidélité à l'œuvre, critères liés à la pratique d'interprétation.
- Maîtrise technique, rythmique, dynamique, souplesse agogique et sonorité.
- Impression générale : composition, dramaturgie, rayonnement du soliste.

## 5. Première phase récital en solo

A l'issue de la sélection interne, le jury invite 25 candidats maximum à se produire le **dimanche 8 avril 2018 à Morat**.

Sont à interpréter un extrait d'une suite pour violoncelle solo de Jean-Sébastien Bach ainsi qu'une pièce solo librement choisie.

Le récital ne doit pas excéder dix minutes.

## 6. Seconde phase avec accompagnement au piano

A l'issue de la première phase, dix candidats maximum seront sélectionnés pour la seconde phase qui aura lieu le **samedi 14 avril 2018 à Morat**.

Les œuvres imposées sont

- un extrait de l'une des œuvres suivantes :

Beethoven : Sonate no 3 en la majeur opus 69

Brahms : Sonate no 1 en mi mineur opus 38

- en plus, au moins un mouvement de l'un des concertos pour violoncelle suivants :

Dvorák, Elgar, Schumann

L'ensemble de la présentation ne devrait pas excéder 30 minutes.

Le festival met à la disposition des candidats un pianiste accompagnateur. Une brève répétition a lieu préalablement, afin que les instrumentistes puissent s'accorder. Les candidats ont la possibilité de se faire accompagner par leur propre pianiste.

## 7. Concert des lauréats du concours

A l'issue de la seconde phase, trois lauréats seront invités, le **mardi 28 août 2018, à 20h00**, à interpréter chacun une partie du concert des lauréats du concours dans le cadre du Festival Murten Classics. Les lauréats seront accompagnés par l'Orchestre de Chambre Slovaque sous la direction de Joonas Pitkänen.

Le répertoire se compose des deux concertos pour violoncelle en do majeur et ré majeur de Joseph Haydn ainsi que du concerto pour violoncelle en si bémol majeur G.482 de Luigi Boccherini. Le programme du concert des lauréats sera déterminé après la seconde phase de la compétition.

Le jury arrêtera son choix définitif à l'occasion du concert des lauréats.

## 8. Prix

1er prix CHF 2 500.00

2e prix CHF 1 800.00

3e prix CHF 1 200.00

Le premier lauréat

- **se produira comme soliste en 2019 lors d'un concert symphonique dans la cour du château durant le Festival Murten Classics,**
- il sera décrété artiste Valiant pendant un an et sera si possible associé aux événements Valiant.

Le jury peut décerner des prix spéciaux supplémentaires en collaboration avec d'autres organisateurs de concert.

## 9. Documents du concours / inscription

Le formulaire d'inscription doit être accompagné d'un curriculum vitæ à jour avec mention des études suivies et des concerts donnés jusqu'ici, ainsi que d'un enregistrement vidéo.

Le dossier complet doit parvenir au plus tard le **mardi 20 février 2018** à :

Murten Classics, Jacqueline Keller, Rüteliweg 99, 4588 Unterramsern

Les dossiers envoyés ne seront pas retournés.

En s'inscrivant, les candidats s'engagent à respecter les conditions de participation énoncées dans le règlement du concours et, s'ils sont sélectionnés comme lauréats, à se produire au concert des lauréats du concours le mardi 28 août 2018.

## 10. Voyage, transport et assurance

L'organisation et l'ensemble des coûts du voyage ainsi que l'assurance maladie et accidents doivent être pris en charge par les candidats participant au Valiant Forum.

## 11. Enregistrements audio et vidéo

Les enregistrements audio et vidéo pendant le concours et pendant le concert des lauréats du concours liés au compte rendu du Valiant Forum ou du Festival d'été Murten Classics sont autorisés quelle que soit leur durée et ne font pas l'objet d'une rémunération séparée.

## 12. Adresse de contact / formulaire d'inscription

Murten Classics  
Jacqueline Keller  
Rüteliweg 99  
4588 Unterramsern  
+41 (0)79 408 37 61  
jacqueline.keller@murtenclassics.ch  
www.murtenclassics.ch

Le formulaire d'inscription et les documents du concours peuvent être téléchargés sur le lien suivant : [www.murtenclassics.ch](http://www.murtenclassics.ch)

Partenaire culturel exclusif

**valiant**